

APPEL A PROJETS 2025

*Solutions innovantes renforçant les capacités
de cybersécurité en établissements de santé*

CAHIER DES CHARGES

Réponse possible jusqu'au **30 Juin 2025** (23h – heure Paris)

Financé par


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET	3
1.1 Cadre général	3
2. CARACTERISTIQUES DES PROJETS	3
2.1 Porteurs	3
2.2 Prérequis obligatoires	3
2.3 Périmètre du soutien financier	4
3. CONDITIONS ET MODALITES DE SÉLECTION	4
3.1 Critères de sélection	4
3.2 Dossier de candidature	4
3.3 Attendus du programme d'actions	5
4. CALENDRIER prévisionnel DE L'APPEL A PROJET	5
4.1 Déroulé	5
4.2 Échéancier des versements	6
5. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS	6
Annexe 1 – Plan du dossier de candidature	7
Annexe 2 – Bonnes pratiques STARS-FIR : modalités de candidature	9

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

1.1 CADRE GENERAL

Lancé en 2023, le programme CaRE «Cybersécurité, accélération et résilience des établissements» pour la période de 2023 à 2027, inclut la mise en place d'un centre régional de ressources cybersécurité (CRRC) – cf. *INSTRUCTION N° DNS/2024/54 du 2 juillet 2024 relative aux missions des centres régionaux de ressources cybersécurité (CRRC) et à leur financement.*

L'objectif n°8 des CRRC porte sur l'émergence d'initiatives autour de la cybersécurité au bénéfice des ES et des ESMS de la région.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ouvre un appel à projets régionaux s'inscrivant dans ce cadre.

2. CARACTERISTIQUES DES PROJETS

2.1 PORTEURS

Les projets doivent être déposés par un groupement comprenant au moins :

- ✓ une structure porteuse d'une solution ou d'une offre de services visant le renforcement de la cybersécurité (entreprise de services du numérique, université, ...)
- ✓ une structure sanitaire ou médico-sociale apte à déployer la solution, favoriser sa mise au point, et mesurer ses apports.

Les structures sanitaires ou médico-sociales implantées hors de la région Auvergne-Rhône-Alpes ne sont pas éligibles.

Lorsque le groupement candidat est composé de plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles est désignée afin de représenter les autres. Elle doit, à cette fin, disposer d'un mandat des autres membres du projet. Ce document devra être fourni dans le dossier de candidature. Chacune est par ailleurs tenue de respecter les dispositions du présent cahier de charges.

Dans tous les cas, le projet sera porté par une structure sanitaire ou médico-sociale.

2.2 PREREQUIS OBLIGATOIRES

Exigences fonctionnelles du projet :

1. La solution proposée doit correspondre à un ou plusieurs objectifs du plan CaRE selon ses quatre axes :
 - Gouvernance et résilience
 - Ressources et mutualisation
 - Sensibilisation
 - Sécurité opérationnelle
2. La solution existe déjà au moins au niveau « *idée validée* », soit TRL 3.
3. Les structures mettant en œuvre la solution doivent être opérationnelles
4. La solution respecte le cadre général de la PGSSI-S (Politique Générale de sécurité des Systèmes d'Information de Santé)

2.3 PERIMETRE DU SOUTIEN FINANCIER

Le périmètre de financement est celui lié au pilotage du projet, au développement de la solution, à son prototypage, à son évaluation :

- Coûts des ressources humaines
- Matériels
- Ressources externes

La montant maximum prévu de la subvention accordée par projet est de 160 000 € dans l'hypothèse de retenir 2 projets.

Modalités de soutien :

- Le candidat propose un montant de subvention dans son plan de financement. Lors de l'instruction des candidatures, l'ARS peut proposer une révision de ce montant et en informe le candidat qui peut maintenir en acceptant cette révision ou annuler sa candidature.
- Le financement est formalisé à travers une convention entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le porteur de projet pour une durée de **12 à 18 mois**. Le montant de la subvention est révisable au regard des indicateurs d'évaluation suivis au cours de cette période. Cette révision peut être du fait de l'établissement ou de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le financement est **non reconductible**.

L'appel à projets s'intègre dans le programme CRRIC pourvu par des **fonds européens**. Son bénéfice est exclusif de tout autre financement européen. Toute communication effectuée sur le projet doit mentionner le concours de l'ARS et du financement européen (p. ex. par l'utilisation du logo *France relance* apposé en page de garde).

3. CONDITIONS ET MODALITES DE SÉLECTION

3.1 CRITERES DE SELECTION

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes mobilise une enveloppe régionale dédiée dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional à hauteur de 320 k€ en 2025.

Au titre de cet appel à projets, l'instruction des candidatures s'attachera aux axes suivants :

- ✓ Pertinence du projet (aspects innovants et cible de renforcement de la cybersécurité) et complétude du dossier
- ✓ Respect de la réglementation en vigueur et des critères d'éligibilité
- ✓ Stratégie et moyens mobilisés pour atteindre les objectifs fixés.

3.2 DOSSIER DE CANDIDATURE

Les porteurs de projet rédigeront un dossier de candidature en s'appuyant sur le modèle proposé en **Annexe 1**.

Les dossiers de candidature devront inclure :

- ✓ Une **description du problème ou du besoin** auquel la solution proposée cherche à répondre. Une attention particulière sera apportée aux dossiers inscrivant ce besoin avec une perspective de reproductibilité et déploiement de la solution à grande échelle *a posteriori*.

- ✓ La **description de la solution envisagée**, son mode d'utilisation, ses fonctionnalités, etc. Les candidats insisteront sur la façon dont le projet aide à renforcer les capacités en cybersécurité de la structure expérimentatrice.
- Ils préciseront le type d'utilisateurs concernés par le projet au sein de la structure expérimentale (et de ses éventuels partenaires).
- ✓ La **liste des parties prenantes** du projet, identifiant clairement le membre du groupement "chef de file", l'ensemble des potentiels partenaires et clarifiant leur rôle dans le projet (fournisseur de solution, formateur, ...). Pour chaque partenaire, les candidats détailleront le niveau d'implication (équipes, volume...)
 - ✓ Le **plan de financement** du projet incluant
 - Colonne charges : coûts à financer dans le cadre du projet
 - Colonne ressources : autofinancement, subvention projet, autres sources
 - ✓ Un **macro-planning** du projet
 - ✓ Une **projection de la viabilité et de la reproductibilité** du projet.

3.3 ATTENDUS DU PROGRAMME D'ACTIONS

Un suivi régulier de l'avancement des projets sera effectué par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, il est attendu :

- ✓ Un suivi des actions et des indicateurs identifiés dans le dossier de candidature, un point d'étape sous forme de compte-rendu tous les 6 mois *a minima* durant la période de convention.
- ✓ L'intégration du logo de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de la mention ci-dessous sur tous les supports de communication : « Avec le soutien de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'AAP Solutions innovantes renforçant les capacités de cyberdéfense d'établissements de santé sous financement européen ».
- ✓ Une valorisation du projet réalisé à l'issue de la convention (temps de restitution, élaboration de traces/productions, etc.). Ces actions devront favoriser le partage d'expérience et la capitalisation à l'échelle de la région.

4. CALENDRIER prévisionnel DE L'APPEL A PROJET

4.1 DEROULE

L'APPEL A PROJETS EST OUVERT JUSQU'AU 30 JUIN 2025 (23h – heure Paris)

Tout dossier déposé après la date de clôture de l'appel à projets sera considéré comme non recevable. Les candidatures seront instruites au fil de l'eau et les réponses seront notifiées par voie électronique.

① Montage du projet

Consultation du référent cybersécurité des ES de l'ARS au besoin (voir §5 « Contacts et Renseignements »)

② Dépôt de la candidature

Uniquement de manière dématérialisée sur la plateforme STARS FIR, (anciennement « MA DÉMARCHE SANTÉ ») (en cas de besoin, des tutoriels sont accessibles : [Promoteurs Ma Démarche Santé – YouTube](#)).

Choisir le formulaire *DSPAR-Service e-santé/télémedecine* à partir du lien : <https://www.stars-fir.fr/>

La candidature sera composée :

- ✓ Des informations requises sur STARS FIR (anciennement « MA DÉMARCHE SANTÉ »)
- ✓ Du dossier rédigé selon le plan donné en annexe 1
- ✓ D'annexes qui vous paraîtraient utiles à la compréhension de votre dossier
- ✓ D'un RIB daté de moins de **trois mois, tamponné et signé**

③ **Instruction et sélection des candidats : entre le 01 Juillet 2025 et le 11 Juillet 2025**

Si elle le juge nécessaire, l'ARS peut solliciter les candidats pour une réunion de présentation et des questions/réponses sur le dossier de candidature.

Les dossiers pré retenus par l'agence seront remontés à l'ANS pour validation.

④ **Réponse et conventionnement des projets retenus : 04 Août 2025**

- ✓ Notification adressée par l'ARS sur la plateforme STARS FIR (anciennement « MA DÉMARCHE SANTÉ »)
- ✓ Signature de la convention ARS-établissement

⑤ **Démarrage des projets : à la signature de la convention**

Réunion de lancement et versement de la première partie de la subvention indiquée dans la convention.

⑥ **Bilan et finalisation : Mai 2026 au plus tard**

Réunion de clôture du projet et versement du solde de la subvention.

4.2 ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS

L'échéancier des versements sera le suivant :

- ✓ 1^{er} versement : 50 % à la signature de la convention de financement
- ✓ 2^e versement : 50 % à la remise du rapport final.

Le versement du solde de la subvention tiendra compte de l'atteinte des résultats fixés préalablement.

Cet échéancier sera formalisé dans le cadre de la convention de financement.

En cas de non-réalisation du projet soutenu, le porteur devra restituer les sommes versées et non justifiées.

5. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour toute précision ou demande d'information, vous pouvez contacter les personnes chargées du suivi du dossier à l'adresse suivante : ars-ara-secnum-es@ars.sante.fr.

Pour les questions techniques relatives à la plateforme STARS FIR (anciennement « MA DÉMARCHE SANTÉ »), contactez le service support à ars-ara-stars-fir-support@ars.sante.fr

Annexe 1 – Plan du dossier de candidature

Partie 1 : Présentation générale synthétique	
Identité du porteur de projet	Présenter les structures constituant le groupement projet. Identifier la structure porteuse et renseigner les contact(s) du (des) chef(s) de projet
Description du projet	<p>Décrire la solution proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin / le problème auquel le projet cherche à répondre - Ses apports en termes de renforcement cyber - Son niveau de maturité et en particulier la progression cyber comparativement à ce que peuvent proposer d'autres éventuelles solutions (nationales, régionales ou locales) existantes <p>Répondez également aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet que vous souhaitez mettre en œuvre a-t-il été expérimenté précédemment ? - Existe-t-il des projets similaires ? Si oui, en quoi votre projet apporte-t-il une plus-value par rapport aux projets existants ? <p>Indiquer la durée prévue du projet.</p>
Financement	Indiquer le montant de la subvention demandée et le(s) cofinancement(s) prévu(s)
Partie 2 : le projet	
La solution	Présenter la solution de renforcement de la cybersécurité <ul style="list-style-type: none"> - Composants, fonctionnement - Objectifs
Déroulement du projet	<p>Présenter le déroulé prévisionnel du projet (macro-planning de T0 (convention) → T0+12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etapes, Allotissement, acteurs, organisation, méthodologies utilisées, - Livrables des principales étapes, - Calendrier <p>Le cas échéant, intégrer dans ce planning les éventuels prérequis indispensables à la mise en œuvre de l'expérimentation (juridiques, techniques, sociaux, ...)</p>
Moyens nécessaires à la mise en œuvre	Précisez les parties prenantes impliquées dans le projet, en détaillant leur niveau d'implication (personnes, équipes impliquées, etc.).

	<p>Détaillez les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet au sein des parties prenantes (ES ou ESMS), du fournisseur de la solution expérimentée et de leurs partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH internes (en précisant le nombre de personnes à impliquer, leur profil / expertise, leur rôle dans l'expérimentation, le temps qu'elles devront y consacrer, etc.). • Expertises externes à mobiliser, • Prérequis techniques (matériel / logiciel, etc.) • ...
Budget prévisionnel	<p>A évaluer sur la durée du projet (cadre par la convention avec l'ARS) Détailler les postes de coûts et les montants à engager Préciser les coûts récurrents identifiés Préciser les ressources financières en identifiant l'affectation de la subvention demandée.</p>
Pilotage	<p>Identifier les structures de pilotage, leurs fréquences, les propositions d'inclusion de l'ARS</p>
Viabilité économique	<p>Modèle économique envisagé à l'issue du projet (dans l'hypothèse de la validation de la preuve du concept) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour l'établissement expérimentateur 2. Pour le fournisseur de la solution : marché potentiel, clientèle ciblée, chiffre d'affaires potentiel, ...
Partie 3 : l'évaluation	
Indicateurs	<p>Présenter dans un tableau, les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) permettant d'évaluer l'apport / le bénéfice de la solution</p> <ul style="list-style-type: none"> - nom de l'indicateur, - bénéfices attendus, - mode de calcul, - estimation de la valeur initiale, - valeur cible attendue (gains issus de la mise en œuvre de la solution) - utilisateurs cibles (structures d'appartenance, rôle, etc.)
Généralisation	<p>Perspectives de reproductibilité et déploiement de la solution à grande échelle a posteriori (à l'échelle régionale / nationale).</p>

Annexe 2 – Bonnes pratiques STARS-FIR : modalités de candidature

Afin que votre dossier soit examiné dans les meilleures conditions, merci de suivre le guide suivant pour le rédiger et déposer sur la plateforme de candidature STARS FIR (anciennement Ma Démarche Santé).

Etape 1 : Rédaction d'un dossier rédigé complet

Les candidats rédigeront dans un document un dossier de candidature suivant le plan indiqué en **Annexe 1**. Toutes les parties doivent être complétées.

Ce dossier rédigé sera à fournir obligatoirement en pièce jointe sur la plateforme STARS FIR (anciennement Ma Démarche Santé) lors du dépôt de la candidature

Etape 2 : Dépôt de la candidature sur STARS FIR (anciennement Ma Démarche Santé)

Toutes les candidatures devront obligatoirement être déposées de manière dématérialisée sur la plateforme STARS FIR (anciennement Ma Démarche Santé). Merci de ne pas introduire de nouvel élément majeur (action, évaluation, modalité de financement) qui ne figure pas dans le dossier rédigé à l'étape 1 lors de la complétion de la candidature STARS FIR. Les deux supports doivent correspondre.

Connexion à la plateforme : <https://www.stars-fir.fr/>

En cas de besoin, vous pouvez vous référer à des tutoriels vidéo accompagnant chaque étape : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLQozhyJSC0UPTHeu1fPCEuzs9CtQOUDm>

En cas de question technique ou de difficulté sur la plateforme, vous pouvez contacter le service support à l'adresse suivante : ars-ara-stars-fir-support@ars.sante.fr

2a : Création d'un compte « porteur »

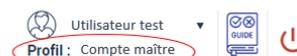
Les candidats ne disposant pas encore de compte « porteur » devront tout d'abord en créer un. A noter : si votre établissement dispose déjà de comptes porteurs, toute nouvelle création de compte doit être activée par le « compte maître » (premier compte créé au sein de l'établissement). D'autres validations par le compte maître pourront être nécessaires par la suite.

Il est donc recommandé de réaliser cette étape suffisamment en amont pour que les validations puissent être faites, et de ne pas attendre d'avoir finalisé la rédaction du dossier.

Cette information est visible lors de la connexion à votre compte : Une fois connecté sur la page d'accueil, le bandeau supérieur fait apparaître votre nom d'utilisateur, ainsi que la nature de votre profil : « compte maître » ou « compte secondaire », comme dans l'exemple ci-dessous.



PROJETS PILOTAGE ADMINISTRATION



2b : Création d'un projet pour le dépôt de la candidature

NB : il est possible d'enregistrer le processus à chaque étape, nous vous recommandons donc d'anticiper la création de votre dossier sur la plateforme.

- A partir de la page d'accueil, vous trouverez la section « Créer un projet » :
 - Dans le premier menu déroulant « Dans quel cadre souhaitez-vous créer un projet », sélectionnez « **Appel à projets** »
 - Dans le menu « Région », sélectionnez « **Auvergne Rhône Alpes** »
 - *S'il vous est demandé un service gestionnaire, indiquez « **DSPAR-Service e-santé/télé-médecine** »*
 - Dans le menu « Précisez », sélectionnez le dossier : « **AAP Innovation Cybersécurité** »
 - Puis cliquez sur « Créer un projet »

- Vous accédez alors à la page « Création d'un projet », contenant une section « projet » et une section « porteur de projet »
 - Tous les champs de la partie « Projet » doivent être remplis :
 - Intitulé du projet : **Merci de faire commencer le titre de votre projet par la mention « AAP Innovation Cybersécurité »**
 - Date du début de la réalisation du projet : indiquez 04/08/2025
 - Date de fin de la réalisation du projet : indiquez 31/05/2026
 - Vérifiez les champs remplis automatiquement de la partie « Porteur de projet ».
 - Cliquez sur le bouton « Créer » pour valider la création de votre candidature.

Votre dépôt de candidature en ligne est désormais ouvert et s'affiche comme dans l'exemple ci-dessous :

The screenshot displays a web interface for creating a project. At the top, it shows 'Projet N°202308665 - En création' and 'Projet de démonstration 1'. A confirmation message states 'Le projet a bien été créé'. Below this, there are tabs for 'IDENTIFICATION', 'ACTIONS', 'PLAN DE FINANCEMENT', and 'VALIDATION'. Under 'IDENTIFICATION', there are sub-tabs for 'Infos générales', 'Descriptif du projet', 'Moyens', 'Localisation', and 'Contacts'. The 'Infos générales' tab is active, showing the following details:

Région	Bourgogne-Franche-Comté
Appel à projets	Appel à projet de démonstration
Intitulé du projet	Projet de démonstration 1
Date de début de la réalisation du projet	01/08/2023
Date de fin de la réalisation du projet	31/08/2023
S'agit-il d'un renouvellement ?	Non
Le projet relève-t-il de la politique de la ville ?	Non

Below the project details, the 'Porteur de projet' section shows:

Cet organisme a-t-il un SIRET ?	Oui
SIRET	12002701600357
Raison sociale	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Sigle	

Vous retrouvez dans le bloc supérieur le numéro du projet, son intitulé, et la mention « **en création** » qui indique que votre dossier est en cours de rédaction. Une fois que vous aurez validé son dépôt, ce bloc affichera « **déposé** », puis évoluera au cours de l’instruction, vous permettant d’en suivre l’avancement.

Il vous faut à présent remplir les différentes sections « Identification », « Actions » et « Plan de financement ».

NB : Il est possible de revenir en arrière et modifier les informations saisies précédemment, ainsi que de sauvegarder la progression en cours et de remplir le dossier en plusieurs sessions.

2c : Section « Identification »

Remplir les différents onglets :

- « Infos générales » : Récapitulatif des champs remplis lors de la création du projet. Si besoin, cliquez sur « modifier » pour effectuer une correction.
- « Descriptif du projet » : Remplir les zones de texte « Contexte », « Objectif(s) » et « Objectifs opérationnels ». Vous pouvez utiliser des éléments du dossier rédigé réalisé à **l'étape 1**.
- « Moyens » : Indiquez les moyens techniques et humains qui seront nécessaires à la réalisation du projet.
- « Localisation » : Indiquez les zones géographiques concernées par le projet.
- « Axes stratégiques » : Indiquez « PRS – E-santé/télémédecine »
- « Contacts » : Les représentants légaux de l’organisme sont pré-remplis. Dans « Contacts du projet », indiquez les personnes responsables du projet au sein de votre structure, qui seront celles contactées si besoin de précisions ou de modifications.

2d : Section « Actions »

!/ Pour le bon traitement de votre candidature, nous vous demandons de ne faire figurer qu'une seule ligne globale dans cet onglet. Quand vous aurez terminé de remplir cette section, merci de bien vérifier que la liste des actions (voir exemple ci-dessous) ne contient qu'une seule ligne.



The screenshot shows a web interface for a project titled "Projet N°202308665 - En création" (Project of demonstration 1). The interface has a sidebar with icons for identification, actions, plan of financing, and validation. The "Actions" tab is selected and highlighted in green. Below the tab, the section is titled "Liste des actions" and contains the text "Aucun élément dans la liste" (No element in the list). At the bottom of the section, there is a green button labeled "AJOUTER UNE ACTION" (Add an action).

- Cliquez sur « Ajouter une action » : il s'agira d'une ligne globale pour l'ensemble du projet (Le libellé pourra être par exemple « mise en place d'une solution innovante pour renforcer les capacités en cybersécurité)
- Vous arrivez sur une page Action. Remplir l'onglet « identification » : c'est **uniquement** à partir de cette partie que vous pouvez détailler les actions prévues et proposer plusieurs lignes dans chaque partie. Vous pouvez notamment utiliser le bloc de saisie libre « description détaillée de l'action » pour lister les actions prévues.
(Pour rappel, le détail des actions prévues doit également figurer dans le dossier rédigé (étape 1) qui sera déposé en pièce jointe).
Une fois cette page complétée, cliquez sur « Créer » en bas de la page.
- Cela vous rend accessible les onglets « Descriptif » et « Mesures d'évaluation » : Remplir les différents blocs en cliquant sur « modifier » ou « ajouter ». Il est possible pour cette partie de proposer plusieurs lignes par partie. Une fois les blocs remplis, cliquez sur « sauvegarder ».
- Une fois ces onglets complets, revenir au menu global de la section « Actions » et **s'assurer que la liste des actions consiste bien en une seule ligne.**

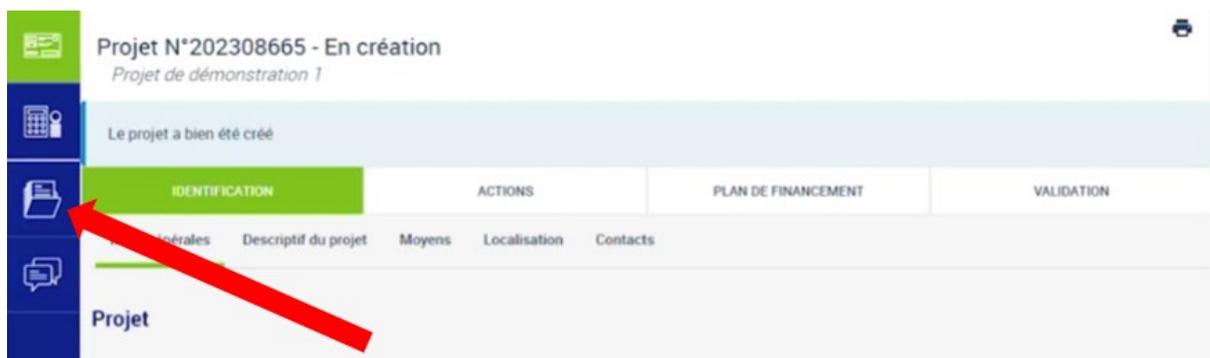
2e : Section « Plan de financement »

Remplir les différents onglets :

- Saisie des montants :
 - Financement ARS : **comme à l'étape précédente « Actions », il ne faut créer qu'une seule ligne de financement, correspondant à l'action globale entrée dans la liste des actions.**
Pour rappel, le montant maximal pouvant être alloué à un projet est de 160 000 €.
 - Co-financements : Ajoutez les autres sources de financements de votre projet (pas de limite de lignes)
- Budgets prévisionnels :
 - cliquez sur l'icône « œil » pour accéder au détail des charges puis cliquez sur « modifier » en bas de la page, entrez les différents éléments nécessaires puis cliquez sur « sauvegarder »
 - remplissez l'onglet produits en ajoutant les sources et montants des financements du projet
 - vérifiez que le budget est à l'équilibre pour valider
- Synthèse financière : cet onglet propose un récapitulatif de votre plan de financement en fonction des éléments remplis dans les onglets précédents, pas de modifications à faire

2f : Pièces Jointes

Dans la barre verticale à gauche, cliquez sur l'onglet « Pièces jointes » (voir exemple ci-dessous)



Vous pourrez y ajouter les pièces jointes demandées :

➤ Pièces jointes obligatoires

- Un **RIB de la structure sanitaire ou médico-sociale porteuse du projet, daté de moins de 3 mois (la date doit figurer sur le fichier), signé et tamponné du cachet de l'établissement.**
- Le **dossier rédigé selon le modèle en Annexe 1** (étape 1)

➤ Pièces jointes facultatives

Vous pouvez également déposer à cet endroit toutes annexes qui vous paraîtraient utiles à la compréhension de votre dossier

Etape 3 : Validation de votre candidature sur STARS FIR (anciennement Ma Démarche Santé) pour instruction

Une fois l'ensemble de ces étapes réalisées, et après d'éventuels échanges avec les responsables de l'AAP à l'ARS ARA (contact : ars-ara-secnum-es@ars.sante.fr), vous pouvez valider votre candidature pour instruction.

Cette validation doit être faite **avant le 30 juin 2025 à 23h** (heure de Paris) pour que votre dossier soit recevable.

Une fois la validation effectuée, la mention « Déposé » apparaîtra à côté du numéro de votre projet dans le bloc supérieur de la page d'accueil du projet.